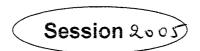
BREVET PROFESSIONNEL D'AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ



E1:-INTERVENTION SUR-SITE E1.A:- Prise en charge d'un site

ÉPREUVE ÉCRITE - Durée 3 heures

Seront évaluées plus particulièrement au cours de cette épreuve :

- l'analyse correcte des risques potentiels du site,
- la pertinence du choix des matériels et des conditions de leur installation,
- la connaissance de la réglementation à mettre en oeuvre.

ÉPREUVE ORALE - Durée 1/4 d'heure.

Le candidat doit justifier ses propositions devant le jury.

PRÉSENTATION DU DOSSIER

<u>Dossier I</u> - Situation - Thème (12 folios)	folios	1/12 à	12/12
Dossier II - Travail à effectuer (12 folios)	folios	1/12 à	12/12
Dossier III - Documentation : (33 folios)	folios	1/33 à	33/33

EXAMEN: BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ								
Epreuve : E1: INTERVENTION SUR UN SITE - E1 A : PRISE EN CHARGE D'UN SITE									
Session: 400 5	Repère : D1	Echelle :	Durée : 3 h 00	Coeff.: 4	Folio	0/12			
ACADÉMIE DE	=			Sujet					